Image not found or type unknown

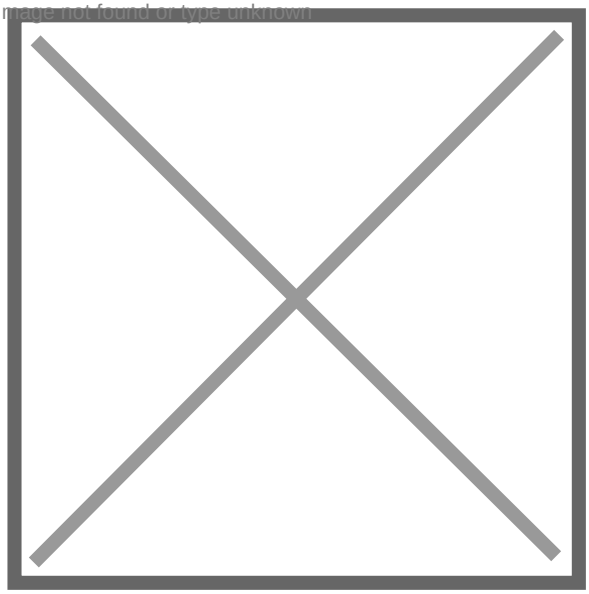

Harcelée par un voisin qui entend des bruits venant de chez moi

Par **izma**, le **16/08/2018** à **10:31**

bonjour,

Je suis locataire d'un petit immeuble de 4 étages. Je réside au 1er et depuis le mois de mai un nouveau locataire est arrivé dans l'appartement situé en dessous de chez moi.

Au mois de juin, un matin vers 6 h 45, ce monsieur a débarqué chez moi en criant qu'il fallait, je cite "que j'arrête de faire du bruit, sinon ça allait mal se passer". J'ai essayé de lui expliquer que cela ne venait pas de moi, mais impossible de dialoguer. Ensuite s'en est suivi une période de calme mais de courte durée puisque le 6 juillet dernier, alors que je dormais, il est venu frapper à la porte et sonner pendant de longues minutes. Quand je lui ai ouvert, il a recommencé le même discours m'accusant même de faire du bruit quand je ne suis pas là. Pour lui faire comprendre que cela ne venait pas de chez moi, je lui ai dit que j'allais partir en vacance et que donc l'appartement serait vide, et donc si bruit il y avait ce ne serait pas ma faute. Alors que j'attendais le train pour partir en vacance le 7 juillet, un voisin m'a appelé pour me signaler qu'il avait vu ce monsieur jeter un projectile en direction de la façade de l'immeuble. A mon retour de vacances, j'ai constaté qu'il avait en fait visé la fenêtre et réussi à casser le volet roulant et la vitre (frais liés à la fenêtre pris en charge par l'assurance, le volet roulant reste à ma charge). Le voisin qui m'avait informé refuse de témoigner de peur des représailles, j'ai donc du déposer une plainte contre X.

L'affaire ne s'arrête pas là, le 14 août dernier, le voisin mécontent revient à la charge et cette fois-ci me menace à plusieurs reprises de me frapper. J'ai informé mon bailleur du problème que je rencontre, il dit qu'il n'est pas surpris. Ce dernier m'a conseillé de porter plainte contre cette personne (ce que je vais faire dès aujourd'hui).

Le bruit ne vient pas de chez moi, mais je pense de l'appartement du dessus (2e étage).

J'aimerai savoir s'il est possible, dans un tel cas, de déposer une plainte en diffamation, ou par quel autre moyen (sauf déménagement) de faire cesser ce genre de harcèlement.

Bonne journée.

Par **Visiteur**, le **16/08/2018** à **12:44**

Bonjour
Vous avez affaire à quelqu'un qui a peut-être un problème de santé mentale...
Dans un premier temps, c'est vers le propriétaire qu'il faut vous retourner...

Par **izma**, le **16/08/2018** à **12:57**

Bonjour Pragma,
merci pour votre réponse.
La réponse du propriétaire est d'aller déposer une plainte (ce que je vais faire ce jour).
Bon après-midi

Par **jos38**, le **16/08/2018** à **13:42**

bonjour. vous pouvez vous faire aider par la protection juridique de votre assurance habitation, si vous l'avez souscrite

Par **izma**, le **16/08/2018** à **13:46**

bonjour jos38
merci pour votre réponse.
Bon après-midi

Par **morobar**, le **16/08/2018** à **19:42**

Bjr,
La plainte en diffamation c'est aussi efficace, dans la situation exposée, que de faire ses besoins derrière un arbre.
Il faut porter plainte, et pas contre X, mais contre la personne en question, y compris pour le volet cassé.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **izma**, le **23/08/2018** à **13:31**

Bonjour à tous,
et tout d'abord merci pour vos conseils.
J'ai bien-sûr déposer plainte comme prévu.
Espérons que cela suffira pour calmer mon irascible voisin.
Bonne journée

Par **Lag0**, le **23/08/2018** à **13:57**

Bonjour,
Ici, ce n'est pas en diffamation qu'il faut porter plainte, mais en harcèlement...

Par **izma**, le **23/08/2018** à **14:01**

bonjour Lag0,
merci pour ta réponse. Je pense que ce sera la décision à prendre si cela ne s'améliore pas;
Bon après-midi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés